[*en-tête du ministre responsable de la demande*]

[*nom, titre et adresse de la présidente du Conseil du Trésor*]

[*date*]

Chère collègue,

Je vous écris concernant la soumission tardive de la présentation de ***[ministère ou organisme]*** à la gouverneure en conseil, [titre]. Elle vise à ***[brève description du sujet]***.

Je souhaite demander que la gouverneure en conseil examine exceptionnellement la présentation de façon urgente et l’exempte de l’exigence de fournir des copies signées dans le délai établi pour la réunion.

***[Expliquer : 1) pourquoi la présentation n’a pas été soumise à temps; 2) quand la présentation doit être approuvée et pourquoi; et 3) l’impact/les conséquences si la présentation n’est pas approuvée d’ici une date précise.]***

Je reconnais la nature inhabituelle de la présente demande, mais je puis vous assurer que l’examen urgent de la présentation par la gouverneure en conseil est justifié en l’occurrence.

Merci à vous et à vos fonctionnaires de votre appui à cette initiative.

Je vous prie d’agréer, chère collègue, l’expression de mes sentiments les meilleurs.

[ministre responsable de la demande]

c.c. : XXXX, secrétaire déléguée du Conseil du Trésor

XXX, secrétaire du Conseil du Trésor

XXX, greffière adjointe du Conseil privé

*Remarques*

* Avant de soumettre une lettre de demande d’examen urgent, veuillez consulter votre analyste du Secteur des affaires réglementaires, qui peut vous guider dans la rédaction de la lettre.
* À moins que d’autres dispositions aient été prises après avoir consulté le Secteur des affaires réglementaires, en plus de fournir la lettre de demande d’examen urgent, le cabinet du ministre responsable doit communiquer avec le cabinet de la présidente du Conseil du Trésor pour discuter de la présentation.
* Si plusieurs ministres sont responsables d’une présentation, seul le principal ministre qui fait la recommandation est tenu de signer une lettre de demande d’examen urgent.
* La décision du gouvernement ne doit pas être annoncée publiquement avant que la gouverneure générale ait signé le décret. Cette signature étant sujette à la discrétion et à la disponibilité de la gouverneure générale, elle n’a généralement pas lieu immédiatement après une réunion du Conseil du Trésor.